

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION ENS/5/10.2022

Objet : Pérennisation de TV5Monde

VU la loi organique et la loi n° 2013-1026 du 15 novembre 2013 relatives à l'indépendance de l'audiovisuel public

VU l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication

VU la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022

VU l'avis n° 165 (2021-2022), fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 18 novembre 2021, relatif au "Projet de loi de finances pour 2022 : Avances à l'audiovisuel public : France Médias Monde et TV5 Monde"

VU la loi de finances pour 2022 n° 2021-1900

VU la note du Conseil d'analyse économique n° 70, Février 2022, relative "La culture face aux défis du numérique et de la crise"

VU le rapport public de l'Inspection générale des Finances - Inspection générale des Affaires culturelles relatif à la Réforme du financement de l'audiovisuel public, publié le 13 juin 2022

VU la Résolution n°5 de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie de l'Assemblée des Français de l'étranger - Mars 2021, ENS/R.5/03.21 relative à TV5 Monde

CONSIDÉRANT que l'audiovisuel public français et francophone à l'étranger constitue un lien culturel et informationnel pour les Français établis à l'étranger, particulièrement pour celles et ceux qui n'ont pas accès à d'autres médias de qualité en langue française, et contribue activement à créer et maintenir des échanges fructueux entre la communauté française à l'étranger et les Françaises et Français de métropole et ultramarins, constituant un lien essentiel entre Français d'ici et d'ailleurs,

CONSIDÉRANT que l'audiovisuel public français et francophone à l'étranger joue également le rôle critique de source d'information indépendante, en français et dans d'autres langues, à destination des auditeurs et téléspectateurs du monde entier, particulièrement face à la prolifération des « infox » (fake news) et de puissants médias de propagande,

CONSIDÉRANT qu'il constitue dans certains contextes la seule fenêtre d'information objective sur notre pays face à des campagnes de désinformation susceptibles de fanatiser des populations et d'attiser la haine à l'encontre de notre pays et de nos ressortissants,

CONSIDÉRANT qu'au regard de la multiplication des crises, qu'elles soient sanitaires, politiques ou militaires, la France doit continuer à investir de manière pérenne et prévisible dans le développement et le soutien d'outils audiovisuels à l'étranger,

CONSIDÉRANT que TV5Monde, en sa qualité d'opérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) constitue la chaîne culturelle francophone mondiale et qu'elle estime sa diffusion à plus de 400 millions de foyers à travers plus de 200 pays, et son audience hebdomadaire à 70 millions de téléspectateurs réguliers, ce qui en fait un acteur essentiel du paysage audiovisuel francophone,

CONSIDÉRANT que TV5Monde contribue activement à la diffusion d'une information fiable à l'échelle planétaire et à l'apprentissage de la langue française, à travers ses outils à disposition des étudiants et des enseignants et, ce faisant, qu'elle facilite la communication culturelle, la compréhension mutuelle et l'essor économique dans l'espace francophone, atouts tant pour la France que pour les Français de l'étranger,

CONSIDÉRANT que le financement de TV5Monde dépend des contributions de six États actionnaires, dans un système de proportionnalité dans lequel la France représente les six neuvièmes du budget,

CONSIDÉRANT par ailleurs que la dotation française pour TV5Monde, conformément à la trajectoire financière arbitrée par le Gouvernement, a été réduite en 2018 et s'établit désormais à 76,2m€, cette diminution entraînant mécaniquement l'imposition d'un plafond d'investissement plus bas aux autres États actionnaires de la chaîne,

CONSIDÉRANT que des incertitudes pèsent sur le financement français de TV5Monde après 2022, soulignées par le rapport législatif sur le projet de loi de finance de 2022 qui pointe aussi que « les moyens alloués à la chaîne restent très en deçà de ses besoins pour assurer efficacement ses missions et développer des projets »,

CONSIDÉRANT ENFIN que les investissements requis pour développer TV5Monde nécessitent une vision pluriannuelle des budgets, en vertu de laquelle des actionnaires comme la Suisse prennent des engagements financiers avec une visibilité sur plusieurs années, alors que la France, principal actionnaire, finance la chaîne sur des budgets annuels confirmés en fin d'année pour l'année suivante, dont en outre une partie, constituant la réserve budgétaire, est gelée jusqu'en fin d'exercice,

DEMANDE

- Que le gouvernement rétablisse la dotation de TV5Monde à partir de 2023 au moins à son niveau de 2018 (78,4m€), actualisé de l'inflation,
- Qu'il fixe les modalités de son soutien à TV5Monde de manière à assurer une visibilité pluriannuelle sur les dotations budgétaires françaises, pour s'aligner sur les meilleures pratiques au sein des États actionnaires.